



## Mes droits sur un bail souscrit sans mon accord

Par **Mayelle**, le **17/10/2015** à **11:18**

Bonjour,

Dans l'indivision et en litige de partage, ce bien a six appartements avec un terrain de 1200m<sup>2</sup>, nous sommes trois, deux parts en nus propriété à 80% et ma mère de 83 ans, usufruitière à 20% du quart donc celle-ci a droit de jouissance pour son logement.

Sans mon accord et avec la complicité de mon frère, ma mère a souscrit un bail à une société pour la pose d'un panneau sur le terrain et la société a fait séquestrer les loyers jusqu'au partage.

Je souhaite connaître mes droits sur cet accord passé.

En vous remerciant d'avance,

Cordialement,

Mayelle